



Rapport

Date de la séance du CE : 12 août 2020
Direction : Direction des travaux publics et des transports
N° d'affaire : 2020.BVD.3066
Classification : Non classifié

Concession de force hydraulique n° 19069, Sousbach, commune de Lauterbrunnen, approbation du transfert selon l'art. 13 LUE

Le consortium Centrale hydroélectrique de Sousbach, composé de BKW Energie AG et de la société coopérative EWL, détient la concession de force hydraulique n° 19069 sur le Sousbach. En vue de la construction et de l'exploitation de la nouvelle centrale hydroélectrique sur le Sousbach, BKW Energie AG et la société coopérative EWL ont l'intention de créer la société Kraftwerk Sousbach AG, qui sera sise à Lauterbrunnen. La concession de force hydraulique n° 19069 sur le Sousbach (arrêté du Grand Conseil du 19 novembre 2018) sera intégrée à la nouvelle société sous forme d'apport en nature.

En vertu de l'article 13 de la loi du 23 novembre 1997 sur l'utilisation des eaux (LUE ; RSB 752.41), le transfert de concession prévu requiert l'approbation du Grand Conseil.

Les deux membres du consortium Centrale hydroélectrique de Sousbach sont également les fondateurs de la société Kraftwerk Sousbach AG. Cela garantit que la nouvelle concessionnaire sera en mesure d'exploiter et d'entretenir les installations de manière professionnelle et de respecter les dispositions de la concession.

Le transfert de concession prévu peut donc être approuvé.

La nouvelle concessionnaire est tenue de respecter les dispositions de la concession pendant toute la durée de celle-ci.

Proposition

Pour les motifs exposés ci-dessus, nous proposons d'approuver le projet d'arrêté ci-joint.

Annexe :
– Projet d'arrêté